

# **CHALLENGE FEEDER 2025 – CD18**

## **Introduction**

Ce challenge a pour vocation de promouvoir la pêche au feeder dans le département du Cher. Il est basé sur la convivialité et le partage.

## **Règlement**

Ce challenge est ouvert à tous : licenciés et non licenciés étant donné qu'il a pour vocation de promouvoir la pêche au feeder et susciter l'envie aux pêcheurs non licenciés de prendre une licence les années suivantes.

Chaque pêcheur doit être titulaire d'une carte de pêche.

La pêche se pratique selon le règlement FFPS ED. La bourriche est obligatoire.

L'amorçage s'effectue uniquement au feeder et sans hameçon sur le montage.

Le method feeder est interdit en 2025. En fin d'année, les participants décideront s'il sera autorisé à compter de 2026.

Le règlement est figé pour 2025 (il ne pourra donc pas évoluer au cours de l'année). Par contre, en fonction des remontées des participants sur cette première édition, le règlement pourra évoluer à compter de 2026. Les propositions d'évolutions seront soumises au vote en fin d'année.

## **Déroulement de chaque manche**

Le rendez-vous est fixé à 9 h 00.

- 9 h 15 : tirage
- 10 h 50 : amorçage
- 11 h 00 : pêche
- 15 h 55 : les 5 dernières minutes
- 16 h 00 : fin de la pêche
- 17 h 00 : résultats

## **Amorce et esches par manche**

- Amorce :
  - 7 litres maximum (terre comprise)
  - Les graines sont autorisées, elles sont comptabilisées dans le volume d'amorce
  - Les pellets sont interdits (rappel : application du règlement FFPS ED)
  
- Esches :
  - 1 litre maximum : dont 0,25 litre de fouillis et 0,25 litre de vers de terre (non coupé)
  - Les vers de vase seront autorisés uniquement à l'hameçon.

## **Inscription et engagement**

Les inscriptions (mail ou SMS uniquement) s'effectueront auprès de : MR RICARD Patrick

Tél : 06 30 12 02 74

Mail : pa.ricard@wanadoo.fr

L'inscription s'effectue au plus tard 5 jours avant la manche.

L'engagement par manche est fixé à 5 euros. Il sera réglé le jour de la manche.

Sur certains parcours, faute de place, le nombre de pêcheurs pourra être limité. Dans ce cas, la priorité sera donnée aux pêcheurs licenciés du département.

## **Classement du challenge**

8 manches seront au programme en 2025. Pour qu'une manche se déroule, il faudra au moins 5 participants. Les organisateurs se réservent le droit de faire 2 secteurs selon le parcours retenu. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une manche en cas de problème météo ou autre.

Un classement général sera établi en fin d'année et les sommes collectées seront intégralement redistribuées aux pêcheurs ayant participé à au moins 4 manches. Les résultats seront publiés sur le site du CD 18.

### **Dates et lieux de pêche**

Les dates et lieux de pêche du challenge apparaitront sur le calendrier du CD 18.

### **Autre**

Ce challenge étant basé sur le partage, il est ouvert la possibilité aux participants d'effectuer des commandes groupées d'esches. Pour les pêcheurs intéressés, les commandes devront s'effectuées au plus tard 10 jours avant chaque manche auprès de Yannick DUPLAIX, sauf en cas d'absence à une manche. Les commandes seront passées uniquement par SMS au 06 32 80 06 45 (en indiquant le nom du pêcheur). Un SMS sera renvoyé pour accuser réception de la commande. Les éventuels frais de livraison seront répartis sur l'ensemble des commandes. Le règlement de la commande s'effectuera à la livraison. Yannick DUPLAIX ne sera pas tenu responsable de la qualité des esches reçues.